

012/26

EC/TC

## COMMUNE DE GUERLESQUIN

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance publique du 9 avril 2026

L'an deux mil vingt-six, le neuf avril, à dix-sept heures, le conseil municipal de GUERLESQUIN, légalement convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

Présents : Éric CLOAREC, Chantal COLLÉOU, Christiane DUGAY, Sylvie FILÉNI, Sonia FLOCH, Éric HUON, Éric LE SCANFF, Michel LE VEN, Catherine MÉNEZ, Cyrielle MOY, Alexia PHILIPPE, Séverine SUIRE, Hervé TILLY, Gilbert TOUDIC, Édouard TROLES

Absents : Néant

Procurations : Néant

Secrétaire de séance : Cyrielle MOY

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 3 avril 2026

**Objet : Commission Communale des Impôts Directs (CCID)**

Monsieur Le Maire rappelle que l'article 1650 du Code général des impôts institue dans chaque commune une Commission Communale des Impôts Directs présidée par le Maire ou par l'adjoint délégué.

Dans les communes de moins de 2 000 habitants, la commission est composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants.

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal.

Les commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de 18 ans révolus, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission et un commissaire doit être domicilié en dehors de la commune.

Par ailleurs, peuvent participer à la commission communale des impôts directs, sans voix délibérative, les agents de la commune, dans les limites suivantes :

- 1 agent pour les communes dont la population est inférieure à 10 000 habitants ;

La nomination des commissaires par le directeur des services fiscaux, à partir d'une proposition de douze titulaires et de douze suppléants, a lieu dans les deux mois qui suivent le renouvellement des conseillers municipaux, soit au maximum avant le 15 mai 2026.

Considérant la demande de renouvellement de la commission communale des impôts directs (CCID) suite aux élections municipales du 15 mars 2026 formulée par la Directrice Départementale des Finances Publiques,

**Les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, proposent au directeur des services fiscaux, les noms suivants :**

Titulaires :

1. Jean-Hervé GOARNISSON, 5 rue Kerigonan, 29650 GUERLESQUIN
2. Jean-Louis TILLY, 28 rue Even Gwen, 29650 GUERLESQUIN
3. Laurence LE ROY-TASSEL, 9 Penn ar Gêr – Park ar Gêr, 29650 GUERLESQUIN
4. Bruno UNVOAS, 5 rue de la Résidence, 29650 GUERLESQUIN
5. Sylvie CREURER, 14 Park ar Gwiader, 29650 GUERLESQUIN
6. Elisabeth LE VEN, 20 Hent ar C'hastell, 29650 GUERLESQUIN
7. Jean-Michel LE GOFF, 9 Promenade Méloine, 29630 PLOUGASNOU
8. Florian CLOAREC, 14 rue Hent Ti Ker, 29650 PLOUÉGAT-MOYSAN
9. Christine LE BOUDER, 4 Tachenn Kerriwal, 29650 GUERLESQUIN
10. Anne Marie KERNEC, 18 Hent C'hreisteiz, 29650 GUERLESQUIN
11. Robert OLLIVIER, 2 Roz an Dour, 29650 GUERLESQUIN
12. Mickaël GEFFROY, 17 rue Kerigonan, 29650 GUERLESQUIN

Suppléants :

1. David LE SCRAGNE, 2 Penn ar Gêr – Park ar Gêr, 29650 GUERLESQUIN
2. Agnès PENE, 12 Hent ar Feunteun, 29650 GUERLESQUIN
3. Claire BOULANGER, 8 Hent ar Feunteun, 29650 GUERLESQUIN
4. David GOASDOUÉ, 2 Poulfanc, 29650 GUERLESQUIN
5. Aurélien FERRAND, 1 rue Jean du Penhoët, 29650 GUERLESQUIN
6. Valérie de GAETANO, 4 Lotissement Ar Roudour, 29650 GUERLESQUIN
7. Isabelle TROLES, 5 Penn ar Gêr – Gwenojenn Porzh-Kloz, 29650 GUERLESQUIN
8. Armelle MORVAN, 10 Lotissement Ar Roudour, 29650 GUERLESQUIN
9. Jean-Luc GUERN, 10 Penn ar Gêr – Park ar Gêr, 29650 GUERLESQUIN
10. Yves-Marie TILLY, 49 rue du Docteur Quéré, 29650 GUERLESQUIN
11. Sébastien GEFFROY, 6 Hent ar C'hastell, 29650 GUERLESQUIN
12. Régis LE BOUDER, 4 Tachenn Kerriwal, 29650 GUERLESQUIN

Pour extrait conforme,



Le Maire,

Éric CLOAREC

La secrétaire de séance,

Cyrielle MOY